



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/52/L.36/Rev.1/Add.1
16 décembre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante-deuxième session
Point 20 b) de l'ordre du jour

RENFORCEMENT DE LA COORDINATION DE L'AIDE HUMANITAIRE ET DES
SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE FOURNIS PAR L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES, Y COMPRIS L'ASSISTANCE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE :
ASSISTANCE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE À CERTAINS PAYS OU RÉGIONS

Algérie, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bangladesh, Brésil,
Chine, Chypre, Égypte, ex-République yougoslave de Macédoine,
France, Grèce, Îles Marshall, Inde, Italie, Jordanie, Liban,
Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, République arabe
syrienne, Roumanie, Togo, Tunisie, Uruguay, Vanuatu et Yémen :
projet de résolution révisé

Aide à la reconstruction et au développement du Liban

Additif

Ajouter les pays suivants à la liste des auteurs du projet de résolution :

Comores, Djibouti, Grèce, Indonésie et Koweït
